



Faubourg de Bethune Judo Club Lillois

B.P. 80033 59006 Lille Cedex
06.24.36.59.28 / 06.58.55.45.87

fbjcl59@gmail.com

faubourg-de-bethune-judo-club-lillois.ffjudo.com

(Dojo : Jardin des Sports Bd de Metz à Lille)

DOSSIER D'INSCRIPTION SAISON 2022-2023 :

Document à compléter et à remettre avec les pièces demandées au club pour valider l'inscription.

Pièces à fournir :

2 Photos d'identité pour les nouveaux adhérents, 1 photo d'identité pour les renouvellements

Certificat médical avec la mention obligatoire selon l'activité pratiquée :

« Apte à la pratique du judo et disciplines associées même en compétition »

Autorisation parentale pour les mineurs

Attestation assurance civile pour la catégorie des 2-3 ans

Cotisation

FICHE D'ADHESION :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Statut (nom de la profession, collégien, lycéen, ...) :

Adresse :

Code Postal et Ville :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Téléphone travail : Email :

Avez-vous des problèmes de santé particuliers (diabète, asthme, ...) ? Si oui, lesquels ?
.....

Quelle(s) activité(s) voulez-vous pratiquer au sein du club ? Judo à partir de 4 ans Jujitsu

Taïso/crossfit SAMBO

2-3 ans samedi

Couleur ceinture :

RESPONSABLE LEGAL :

Nom : Prénom :

Profession : Lien de parenté :

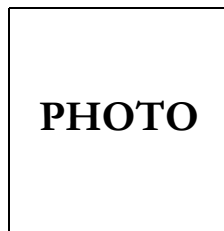
Informations complémentaires à remplir si différentes de celles de l'enfant :

Adresse :

Code Postal et Ville :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Email :





Faubourg de Béthune Judo Club Lillois

B.P. 80033 59006 Lille Cedex

06.24.36.59.28 / 06.58.55.45.87

fbjcl59@gmail.com

faubourg-de-bethune-judo-club-lillois.ffjudo.com

(Dojo : Jardin des Sports Bd de Metz à Lille)

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS :

Je soussigné(e), Madame / Monsieur¹
autorise mon fils / ma fille¹
à participer aux activités sportives ou annexes proposées par le FBJCL, j'autorise également les dirigeants du club à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident.

A, le/...../20.....

Signature :

COTISATION ANNUELLE

90 € pour les 2-3 ans

120 € à partir de 4 ans (Adhésion + Licence)

Nouveau SAMBO

180 € à partir de 14 ans (Adhésion/Licence Judo et Sambo)

120 € si licencié dans un autre club de judo (Adhésion + Licence)

Passeport sportif judo : 8 € obligatoire dès la catégorie poussin (valable 8 ans)

MODE DE REGLEMENT

La cotisation est payable :

- **En une seule fois en début de saison** : en espèces, par chèque (paiement échelonné possible), par ANCV et par Pass'sport, coupon-réduction ville de Lille.

ATTENTION : toute personne n'étant pas à jour de la cotisation se verra refuser l'accès aux entraînements, pour des raisons de sécurité et d'assurance.

Les chèques sont à établir à l'ordre FBJCL.

Je soussigné(e), Madame / Monsieur¹
déclare avoir pris connaissance des modalités de paiement et règle donc :

- En espèces un montant de €
 Par chèque : nombre de chèque d'un montant de €
 Par chèque ANCV/SPORT d'un montant de €
 Par coupon réduction ville de Lille d'un montant de €
 Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et l'accepter
 Pass'sport 50€

Fait à Lille, le/...../20.....

Signature :

¹ Rayer la mention inutile



Faubourg de Béthune Judo Club Lillois

B.P. 80033 59006 Lille Cedex
06.24.36.59.28 / 06.58.55.45.87

fbjcl59@gmail.com

faubourg-de-bethune-judo-club-lillois.ffjudo.com

(Dojo : Jardin des Sports Bd de Metz à Lille)

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 :

Les parents sont **responsables** de leurs enfants et ne doivent jamais quitter la salle avant l'arrivée de l'enseignant **sur le Tapis. De même les enfants âgés de moins de 10 ans ne seront autorisés à quitter le dojo que sous la responsabilité d'un adulte référent. Le club est responsable des enfants sur le tatami durant l'heure de cours relative à leurs catégories, le transfert de responsabilité se fait dès lors que le cours est terminé et que l'enfant quitte le tatami.**

Article 2 :

Les parents assistant aux cours un mercredi et un samedi avant chaque vacance scolaire sont priés de garder leurs enfants (qui les accompagnent) près d'eux afin de ne pas perturber le cours. Ces enfants ne devront en aucun cas aller dans les vestiaires. Dans le cas contraire, ils (parents et enfants) seront invités à quitter le dojo.

Article 3 :

Pour des raisons de sécurité, aucun adhérent ne sera accepté à l'entraînement s'il n'est pas en règle administrative (inscription, cotisation, licence et certificat médical).

Article 4 :

Il est strictement interdit aux enfants de moins de 10 ans de venir aux entraînements vêtus du kimono.
Les chaussures sont strictement interdites sur les tatamis.

Article 5 :

Pour des raisons d'hygiène :

- les judokas doivent utiliser des zoories ou claquettes qu'ils laisseront au bord des tatamis.
- le Judogi doit être propre, sec et ne pas dégager d'odeur désagréable.
- les ongles des pieds et des mains doivent être courts.
- la propreté corporelle du judoka doit être impeccable (mains, pieds ... propres).
- les cheveux longs doivent être attachés.
- le maquillage et les bijoux sont interdits.
- le port d'objets durs ou métalliques (qu'ils soient couverts ou pas) est strictement interdit (bagues, boucles d'oreilles, barrettes à cheveux ...).
- les filles doivent porter sous la veste un T-shirt blanc ou presque blanc à manches courtes, assez résistant et suffisamment long pour être inséré dans le pantalon.

Article 6 :

Les enfants pourront être pris en photo pendant les entraînements ou les événements organisés par le club.
Ces photos sont susceptibles d'être publiées dans les journaux et magazines (Voix du Nord, Lille magazine, ...) ainsi que sur le site Internet ou page facebook du club lors de la rédaction d'articles.

Article 7 :

L'utilisation des téléphones portables est interdite durant les cours.

Article 8 :

Il est strictement interdit de participer aux compétitions sans l'accord préalable du professeur.

Article 9 :

Tout retardataire sans raison valable se verra refuser l'accès à l'entraînement.

Article 10 :

Le manquement du respect d'autrui ou de ce règlement peut aboutir à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du club.

Article 11 :

Le Président, Abdelaziz BARMOU, reste à votre écoute pour tout litige.

A Lille, le 20 mai 2022

Le Président :
Abdelaziz BARMOU